

**COMMISSION ELECTORALE ÉTUDIANTE**

Election pour le Conseil des étudiants de l'ULB

**Composition pour 2025-2026<sup>1</sup>****A. Membres à voix délibérative**

<b>Six représentants du Conseil des étudiants appartenant à des Facultés ou entités différentes</b>	Ala Eddine Ben Ismaïl, Faculté de Médecine
	Nathanaël Ananias, Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management
	Garance Lacroix Cornez, Faculté de Lettres, Traduction et Communication
	Patricia Basov, Faculté de Psychologie, des Sciences de l'Education et de Logopédie
	Mohamed Maâlmi, Faculté des Sciences
	Mamadou Aliou Barry, École de Santé publique
<b>Trois représentants de l'Institution parmi les membres du personnel dont au moins un est membre du personnel académique ou scientifique et titulaire d'un doctorat, d'un master ou d'une licence en droit</b>	Thibault Gaudin
	Pascale Lathouwers
	Anne-Emmanuelle Bourgaux
<b>Le Vice-Recteur en charge des affaires étudiantes</b>	Arnaud Destrebecqz

**B. Observateur**

<b>Délégué du Gouvernement</b>	Marc Mayné
--------------------------------	------------

Extrait des articles 46, 47 et 48 du Règlement électoral du Conseil des étudiants :

Tout étudiant de la Commission électorale étudiante se portant candidat aux élections est automatiquement considéré comme démissionnaire de son poste de membre de la Commission électorale étudiante. Dans ce cas, il sera remplacé par un autre étudiant de la même Faculté ou Entité indépendante, désigné par le Conseil des étudiants.

La Commission nomme en son sein un Président et un Vice-Président qui sont alternativement un étudiant et un représentant de l'Institution.

La Commission électorale étudiante ne siège valablement que si un de ses membres étudiants et un représentant de l'institution au moins sont présents.

---

<sup>1</sup> Conseil d'administration du 22 septembre 2025.